

La Chaire Entrepreneuriat & territoires est un centre de formation et de recherche ayant pour objet les spécificités entrepreneuriales du Grand Ouest de la France. Elle se propose d'être un lieu de rencontres et d'échanges entre les entrepreneurs locaux, les étudiants et les enseignants-chercheurs de l'UCO, pour identifier, analyser et faire connaître les pratiques entrepreneuriales innovantes de ces territoires.

De nombreuses entreprises du Grand Ouest ont su, malgré les mutations rapides des marchés et de leurs environnements, garder leur identité, leur métier et leurs valeurs tout en se développant et en innovant. Eram, Bodet, Cesbron, Giffard, Cointreau, Lactalis, Gruau, Pasquier, Lelièvre, Lucas, Idéa Groupe, Bel'M... sont autant de « success stories » entrepreneuriales qui ont enrichi les territoires dont elles se sont nourries. La Chaire Entrepreneuriat & Territoires veut s'inscrire dans cette dynamique de service des territoires, notamment en permettant à ses étudiants de découvrir le monde entrepreneurial local qui leur est souvent trop méconnu.

Déclinaisons territoriales

La particularité de la Chaire Entrepreneuriat & territoires réside dans sa capacité à « épouser » les différentes tonalités et spécificités (entrepreneuriales, géographiques, sociologiques et historiques) des territoires dans lesquels elle s'implante et se développe, en lien avec les différents campus de l'UCO :

- La déclinaison lavalloise de la chaire est axée, au travers de son Master IES Parcours développement PME-PMI, sur la formation de managers et cadres d'entreprise capables d'intégrer efficacement les entreprises du secteur.
- La déclinaison angevine de la chaire est axée, au travers du Certificat Etudiant-Entrepreneur et d'un prochain Master IES, sur la formation à l'esprit entrepreneurial pour le développement ou la création d'entreprises.
- La déclinaison guingampaise de la chaire est axée, au travers d'un Master IES spécifique, à la formation de cadres d'entreprises dans les domaines cosmétiques et agroalimentaires.
- La déclinaison vannetaise de la chaire est axée sur le développement de l'entrepreneuriat au service de la « silver économie » au travers de son Master Tourisme et de ses prochains Masters STAPS et IES, particulièrement axés sur la RSE et le développement durable.
- Les futures autres déclinaisons sur d'autres territoires auront à trouver leur tonalité propre en fonction de l'entrepreneuriat local et de ses besoins de formation.

Objectifs

- Développer l'esprit d'entreprendre chez les étudiants de l'UCO grâce à une pédagogie centrée sur la qualité de la relation de proximité ainsi que sur la rigueur nécessaire au management et à la conduite de projet.
- Contribuer à re-territorialiser l'entrepreneuriat dans le Grand Ouest grâce à la découverte et à l'étude de modèles de réussite d'entreprises régionales.



Olivier Le Berre est vice-recteur au développement de l'UCO et directeur du Campus UCO Vannes. Originaire de Morlaix, il a été pendant 8 ans directeur du Campus UCO Guingamp. Ingénieur agronome, il est également titulaire d'un doctorat en agro-alimentaire.

Devenir mécène de la Chaire Entrepreneuriat & territoires

Sur un budget annuel de 250 000 €/an, soit 1 250 000 € sur 5 ans, l'UCO ambitionne de mobiliser 5 à 7 mécènes à hauteur de 40 000 € à 50 000 €/an.

Les projets que votre implication permettra de financer :

- Enseignants-chercheurs animant la Chaire sur l'ensemble des campus : 100 000 €
- Programme de recherche propre à la Chaire : 40 000 €
- Certificat Étudiant Entrepreneur, dont bourse annuelle de 5 000 € : 30 000 €
- Business Game MIME : 20 000 €
- Journées Pro de l'UCO sur l'ensemble des campus : 40 000 €
- Accompagnement de la Junior Entreprise de l'UCO : 10 000 €
- Projet A-PEPITE : 10 000 €

En tant que mécène de la Chaire Entrepreneuriat & territoires, l'UCO vous propose :

- Associer votre nom et votre marque à la Chaire, ainsi qu'à des événements
- Bénéficier d'échanges avec les enseignants-chercheurs de l'UCO ainsi qu'avec les étudiants, notamment au travers du Certificat Étudiant Entrepreneur et des différents Masters de la Chaire.
- Intervenir et participer aux conférences, workshops, et séminaires de la Chaire
- Pourvoir organiser certains de vos évènements dans les locaux de l'UCO
- Bénéficier d'études de cas ou de projets de recherche finalisée
- Rencontrer des étudiants en vue de recrutements

L'association Saint Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique. Votre don en faveur de l'UCO bénéficie de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers.

- IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS
Déduction fiscale à hauteur de 60 % du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA HT.
⇒ Un don de 50 000 € à l'UCO permet une déduction de 30 000 € soit un don net de 20 000 €.
- IMPOT SUR LE REVENU
Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, limité à 20 % du revenu imposable.
⇒ Un don de 10 000 € revient à 3 400 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.
- IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE
Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.
⇒ Un don de 10 000 € revient à 2 500 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.

